

AIDE AU CONTACT-TRACING

Document non exhaustif, informations susceptibles d'être modifiées en fonction de l'évolution de l'épidémie

En l'absence de mesures de protection efficaces pendant toute la durée du contact, **considérez comme cas Contact A Risque (CAR)** toutes personnes :

- Ayant eu un contact direct avec un cas confirmé ou probable, en face-à-face, à moins de 2 mètres, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, contact physique). En revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace, même en l'absence de port de masque, sont considérées comme des personnes-contacts à risque négligeable, ou ;
- Ayant partagé un espace intérieur (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel, table de restaurant, ...) pendant au moins 15 minutes consécutives ou cumulées sur 24h avec un cas confirmé ou probable ou étant resté en face-à-face avec un cas confirmé ou probable durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement ;

Sont considérés comme des mesures de protection efficaces :

- - Séparation physique isolant la personne-contact du cas confirmé ou probable en créant deux espaces indépendants (vitre, Hygiaphone®);
- - Masque chirurgical, ou FFP2, ou en tissu « grand public filtration supérieure à 90% » (correspondant à la catégorie 1 (AFNOR)), porté par le cas confirmé ou probable **OU** la personne-contact.

Ne sont pas considérés comme mesures de protection efficaces :

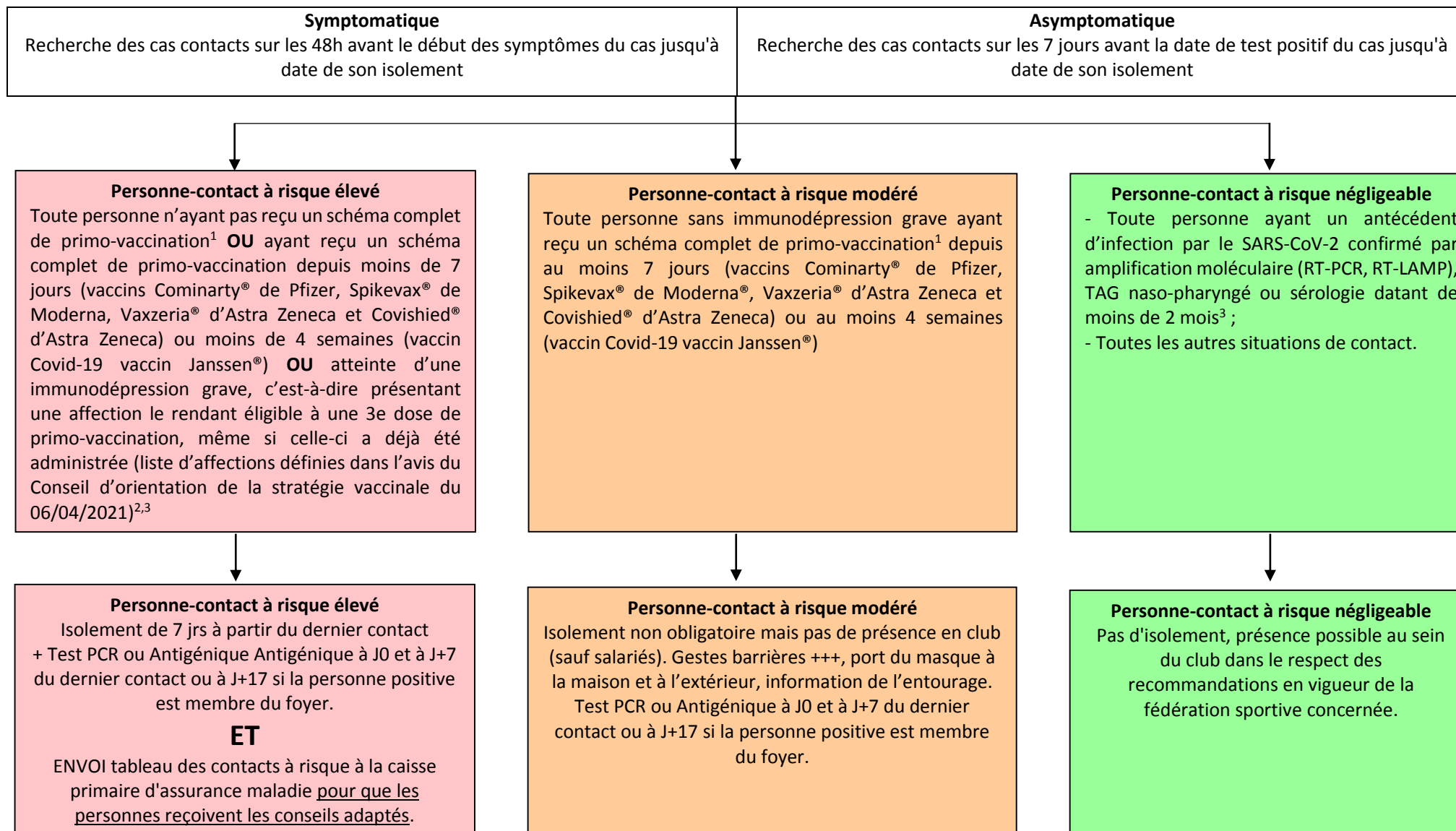
- - Masques en tissu grand public de catégorie 2 ;
- - Masques en tissu « maison » ou de fabrication artisanale ne répondant pas aux normes AFNOR ;
- - Visières et masques en plastique transparent portés seuls ;
- - Plaque de plexiglas posée sur un comptoir, rideaux en plastique transparent séparant clients et commerçants.

Prise en charge des tests en laboratoire

Les tests RTPCR en laboratoire sont gratuits pour les personnes :

- ayant un schéma vaccinal complet ou une contre-indication à la vaccination ;
- mineures ;
- identifiées dans le cadre du contact-tracing fait par l'Assurance maladie ;
- concernées par des campagnes de dépistage collectif, organisées par les Agences régionales de santé ou au sein des établissements de l'éducation nationale par exemple ;
- présentant une prescription médicale ;
- ayant un certificat de rétablissement de moins de six mois.

Cas Covid Positif



1. Soit une, deux ou trois doses selon le vaccin, un éventuel antécédent documenté d'infection et l'existence d'une immunodépression grave

2. https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/avis_du_cosv_6_avril_2021pdf.pdf

3. Il s'agit du délai durant lequel le risque de réinfection par le SARS-CoV-2 paraît négligeable à ce jour pour. Il pourra évoluer en fonction des informations disponibles. Ce délai diffère de celui du pass sanitaire qui a un objectif différent, collectif et préventif, de limiter les risques lors de rassemblements de personnes, pour lesquelles une exposition à un cas n'est pas certaine.

TABLEAU A ENVOYER A LA CPAM à l'adresse suivante : pfct-15.cpam-cantal@assurance-maladie.fr

ATTENTION, tout autre document ne sera pas pris en compte.

	NOM	Prénom	Date de Naissance	Téléphone (si possible portable)	Schéma vaccinal complet (OUI / NON) ¹	Date du dernier contact avec la personne positive
Cas Covid+						
Cas contacts à risque élevé	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	...					

1. Sous réserve que les participants vous aient transmis cette information et soient d'accords pour en informer l'assurance maladie.

Détails des mesures barrières mises en place pendant l'activité :

NOM – Prénom et numéro de téléphone du responsable, si question :
